

## Saisie :

La saisie peut se faire chaque semaine, mois, ou trimestre, ou alors une fois pour l'année. L'important est de s'assurer régulièrement d'avoir rassemblé toutes les pièces au même endroit.

## Procédure

- Numéroté les pièces à saisir  
(voir informations sous classement pour choisir son mode de numérotation)
- Saisir dans l'**ordre** du livre de caisse, du carnet jaune (quittances postales) ou l'extrait de compte
- Suivre la liste en mettant un **vu rouge**, quand c'est comptabilisé  
Classer les documents directement selon le mode de classement choisi.
- **Pointer le solde** après la saisie d'un mois,  
(programme = extrait de compte).



**La caisse ne peut jamais avoir un solde négatif !**

**Si c'est ok**, visa à côté du solde contrôlé : pour savoir quand vous avez contrôlé la dernière fois

**Si ce n'est pas ok**, pointer vos écritures de la dernière saisie jusqu'au dernier contrôle de solde.

## Trucs et Conseils pour une saisie optimale

Pour faciliter la saisie, il serait bien de voir avec l'exploitant soit juste avant la saisie, soit au moment du classement du justificatif, de quoi il s'agit :

- Achat / vente (surtout par la caisse); Semences / Engrais / Phytos, par exemple
- Si compta analytique : Bovins / Chevaux / Blé / Orge / Machines / Bâtiments etc.

Lorsque vous saisissez vos pièces dans le module comptable, nous vous conseillons de respecter les points suivants pour gagner en lisibilité et donc faciliter les contrôles.

- Respecter les **dates et période** de saisie (Si la date du paiement = 12 mars, bien le mettre dans la période 3); (Date Paiement = Date débit sur avis bancaire)
- **Libellés** : les plus courts possibles, mais complet quand même :)
- **Libellés** : toujours indiquer la personne/société avec qui a lieu la transaction
- Charges à cheval sur 2 exercices comptables : noter la **périodicité** (Billag 6/13 - 5/14)
- Revenus/charges mensuelles : indiquer le **mois concerné** (Paie du lait oct 13, Tél. fév 13)

## Saisie : Suite

- **Mouvement bétail** (achat/vente) : toujours indiquer les **numéros des bêtes** (4, voire 5 chiffres maximum). On peut raccourcir le libellé en utilisant toujours les mêmes abréviations, comme AB pour achat bétail, AT achat taureau, AV achat veau ou VB etc. pour la vente. Les pertes et consommations personnelles peuvent être listées à part pour simplifier le contrôle. En fin d'année, un contrôle peut être fait pour voir si tous les mouvements de bétail sont dans la compta ou justifiés sur la liste.
- **Paiements directs** (acomptes) à comptabiliser dans le compte 1094
- **Investissements**
  - Machines à comptabiliser dans le compte 1099
  - Immeubles habitation à comptabiliser dans le compte 1097
  - Immeubles ruraux à comptabiliser dans le compte 1095
  - Install. Fixes à comptabiliser dans le compte 1096

Toujours séparer les montants, s'il y a **reprise/vente** d'une ancienne machine (à comptabiliser dans le compte 1098) en déduction du prix de vente de la nouvelle machine.
- **Imputations non-connues** à comptabiliser dans le compte 1092
- Pour les **écritures multiples** (ordres de paiement ou facture landi à détailler, par exemple) : Mettre dans la banque/caisse/ccp, le montant du débit ou crédit comme dans l'avis, et comme contrepartie le **compte 1090**. En suite, détailler les imputations en vidant le compte 1090. A la fin de l'écriture le compte 1090 doit être à zéro.
- **Achats Fourrages/ Revenus des céréales** : Indiquer les quantités, le prix et la date de livraison (exemple:" Tourteau 12 dt à x CHF – 19.10). C'est utile pour les stocks au 31.12.
- **Vente de lait** : indiquer les quantités livrées (kg)
- **Vente de porcs** : indiquer le nombre et le poids



Pour les **dépenses privées** faites par la caisse : il est possible faire une seule écriture mensuelle. Par contre, il est utile pour la DI de **saisir distinctement** les postes suivants :

- Revenus privés
- Impôts payés
- Frais médicaux yc remboursement
- Caisses maladies, yc aide cantonale
- Détailler Cotisations AVS et Allocations familiales
- Frais liés à la formation des enfants : repas pris à l'extérieur et déplacements
- Dons et cadeaux (pas les cotisations)

